

**SÉANCE ORDINAIRE  
20 SEPTEMBRE 2014**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 20 septembre 2014, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

<b>Jean François Delisle</b>	<b>maire</b>
<b>Nicola Ranieri</b>	<b>cons. au poste no: 1</b>
<b>Charles Auguste Côté</b>	<b>cons. au poste no: 2</b>
<b>Marielle Ménard</b>	<b>cons. au poste no: 3</b>
<b>Marc Gravel</b>	<b>cons. au poste no :4</b>
<b>Sylvain Gauthier</b>	<b>cons. au poste no: 5</b>
<b>Fatima Hamadi</b>	<b>cons. au poste no: 6</b>

**Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général**

**Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 10 h 20 par monsieur Jean François Delisle, maire.

\*\*\*\*\*

**Mot de bienvenue du maire**

**Adoption de l'ordre du jour**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

**1. Administration**

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 16 août 2014

1.1.2 Procès-verbal du 29 août 2014

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Appui entreprises d'économie sociale

1.2.1.2 Fleurons du Québec

1.2.1.3 Cadre Rayon de soleil

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement relatif aux nuisances à abroger (357-99)

**2. Ressources financières**

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 Transferts de postes:

2.3.1 Signalisation et autres pièces - environnement lac  
Quenouille

2.4 Perception des taxes

2.5 Offre d'achat pour photocopieur

2.6 Offre de service pour auditeur

2.7 Budget 2015

**3. Ressources humaines**

3.1 Service de comptabilité

3.2 Nomination nouveaux pompiers

**4. Ressources matérielles et immobilières**

343-09-2014

**SÉANCE ORDINAIRE  
20 SEPTEMBRE 2014**

---

- 4.1 Projet de rénovation du centre culturel et communautaire
  - 4.2 Lampadaire du 103 ch. de la Plage
  - 4.3 Vente du camion 10 roues
  - 5. Sécurité publique**
    - 5.1 Statistiques Sureté du Québec
    - 5.2 Compte-rendu déversement chemin Graham et Lac-Quenouille
  - 6. Réseau routier, transport**
    - 6.1 Chemin Lepoul : nettoyage fossés et pièges à castors
    - 6.2 Travaux relatif à la subvention du député
    - 6.3 Chemin Léveillé
    - 6.4 Dos d'âne
    - 6.5 Signalisation de Val-des-Lacs sur routes 117 et 125
    - 6.6 Soumissions :
      - 6.6.1 Pierre nette concassée
      - 6.6.2 Sable abrasif
      - 6.6.3 Chlorure de sodium
  - 7. Gestion du territoire et du milieu**
    - 7.1 PIIA
      - 7.1.1 Demande du 6 chemin Lépine
      - 7.1.2 Demande du 1993 chemin du Lac-Quenouille
    - 7.2 Dérogations mineures
      - 7.2.1 Demande du 121 chemin Charron
      - 7.2.2 Demande du 338 et 352 chemin du Lac-du-Rocher
    - 7.3 Lac Gagnon: rencontre avec les représentants
    - 7.4 Barrages
      - 7.4.1 Charron
      - 7.4.2 Lac Quenouille
    - 7.5 Rénovation d'un quai de bois au lac Quenouille
    - 7.6 Expropriation au chemin Laurin
    - 7.7 Décontamination: évaluation environnementale
  - 8. Service à la collectivité**
    - 8.1 Sports, loisirs et culture
      - 8.1.1 Bilan marché public du 7 septembre 2014
      - 8.1.2 Bilan cours de tennis
      - 8.1.3 Activité « Halloween »
      - 8.1.4 Activité « Salon des métiers d'art de Noël »
      - 8.1.5 Activité « Mémoires vivantes »
      - 8.1.6 Activité « Fête de Noël pour les enfants »
    - 8.2 Lettres de félicitations
      - 8.2.1 Faune et flore
      - 8.2.2 Lynda Paquette
- Période de questions**  
**Ajournement de l'assemblée**

\*\*\*\*\*

**1. Administration**

**1.1 Procès-verbaux**

**1.1.1 Procès-verbal du 16 août 2014**

**344-09-2014**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 16 août 2014 avec la modification suivante :

À la résolution 311-08-2014, remplacer « À la résolution 260-06-2014 » par « À la résolution 261-06-2014 ».

**SÉANCE ORDINAIRE  
20 SEPTEMBRE 2014**

---

**1.1.2 Procès-verbal du 29 août 2014**

**345-09-2014**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 29 août 2014 avec la modification suivante :

À la résolution 338-08-2014, retirer le mot « ADOPTÉE ».

\*\*\*\*\*

**1.2 Communication**

**1.2.1 Correspondance**

**1.2.1.1 Appui entreprises d'économie sociale**

**346-09-2014**

CONSIDÉRANT que les entreprises collectives sont mises en place pour répondre aux besoins des populations locales, qu'elles sont enracinées dans leur milieu et contribuent au dynamisme et à la vitalité des communautés;

CONSIDÉRANT que les entreprises d'économie sociale sont issues de la mobilisation de personnes qui se sont regroupées pour produire des biens et des services et que ces entreprises ont également la capacité de rallier les forces du milieu afin de répondre aux besoins en favorisant l'émergence de nouvelle structure organisationnelle et devenant ainsi un important levier de richesse collective;

CONSIDÉRANT que ces entreprises sont fondées sur des valeurs collectives et qu'elles permettent une forme d'économie solidaire et durable;

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité que :

La municipalité de Val-des-Lacs reconnaît l'apport socioéconomique des entreprises d'économie sociale au dynamisme des territoires et ACCEPTE de participer au développement de l'achat public auprès de ces entreprises, la municipalité de Val-des-Lacs S'ENGAGE, dans le respect des normes en matière d'octroi de contrats publics et municipaux, à s'approvisionner en biens et services provenant de l'économie sociale lorsque possible.

\*\*\*\*\*

**1.2.1.2 Fleurons du Québec**

**347-09-2014**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder un montant de 150 \$ pour l'achat d'affiches dans une entreprise locale pour la promotion des Fleurons du Québec, en collaboration avec madame Diane Côté, responsable du programme.

\*\*\*\*\*

**1.2.1.3 Cadre Rayon de soleil**

**348-09-2014**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un encadrement pour une affiche de l'organisme Rayon de soleil au montant de 150 \$.

**SÉANCE ORDINAIRE  
20 SEPTEMBRE 2014**

---

**1.3 Règlements municipaux**

**1.3.1 Règlement relatif aux nuisances à abroger (357-99)**

**349-09-2014**

CONSIDÉRANT l'avis de motion relatif au règlement abrogeant le règlement numéro 357-99 concernant les nuisances donné lors de l'assemblée du 16 août 2014;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 357-14 abrogeant le règlement numéro 357-99 concernant les nuisances.

\*\*\*\*\*

**2. Ressources financières**

**2.1 Rapport des dépenses**

**350-09-2014**

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'émission des chèques manuels n°2136 à 2140 pour un montant de 35 673.02 \$ les chèques n°6114 à n°6177, incluant les chèques annulés n°6119, 6125 et 6129 pour un montant de 49 611.08 \$, pour un montant total de 85 284.07 \$;

Paiements par internet incluant les retraits directs du 15 août 2014 au 18 septembre 2014 pour un montant de 42 904.69 \$;

Pour un grand total des déboursés 128 188.76 \$.

\*\*\*\*\*

**2.2 Rapport des salaires**

**351-09-2014**

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires nets du mois d'août 2014 au montant de 52 952.93 \$.

\*\*\*\*\*

**2.3 Transferts de postes:**

**2.3.1 Signalisation et autres pièces - environnement lac Quenouille**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**2.4 Perception des taxes**

**352-09-2014**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'obtenir un jugement de la part de la firme Caza Marceau Soucy Boudreau, avocats pour les matricules suivants :

**SÉANCE ORDINAIRE  
20 SEPTEMBRE 2014**

---

3418-63-7096	3619-19-1001	3717-60-3310	3615-32-0727
3418-75-5010	3619-26-6704	3717-81-0990	3615-41-3614
3419-62-6618	3619-28-8954	3317-93-3590	3615-43-4716
3419-85-1540	3619-45-8573	3515-96-7744	3615-52-0894
3518-08-0904	3619-84-0095	3518-53-3595	3618-08-8262
3518-27-9988	3619-85-8317	3518-56-2305	3618-09-3257
3518-38-7095	3619-98-1623	3518-76-4755	3619-01-7088
3519-06-7720	3619-98-1623.01	3518-79-9824	3619-16-2347
3519-11-0333	3620-28-2535	3519-80-0631	3619-23-4915
3519-19-7473	3620-30-6570	3519-84-9352	3619-96-5090
3519-21-4155	3620-39-7176	3519-91-4228	3619-96-8114
3519-36-1804	3620-46-0550	3615-04-1500	3619-66-4382
3519-56-1353	3620-82-6824	3615-05-0540	3720-22-4937
3520-31-2531	3719-07-2788	3615-13-5465	3720-22-4937.01
3520-61-0919	3719-55-2075	3615-21-7583	3720-22-4937.02
3520-83-6945	3820-43-7075	3615-22-1220	
3619-16-9131	3716-78-0500	3615-30-7010	

\*\*\*\*\*

**2.5 Offre d'achat pour photocopieur**

**353-09-2014**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de monsieur Pierre Massé concernant la vente du photocopieur Xerox Workcentre Pro 2128 au montant de 200 \$.

\*\*\*\*\*

**2.6 Offre de service pour auditeur**

**354-09-2014**

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, de procéder à une demande d'offre de service pour un auditeur des états financiers selon le projet déposé. Une demande d'offre de service sera expédiée aux comptables suivants :

Yves de Carufel, Sainte-Adèle  
Amyot Gélinas, Sainte-Agathe-des-Monts  
Gaétan Cloutier, Sainte-Agathe-des-Monts  
Reid et associés, Saint-Jérôme  
Daniel Tétreault, Amos  
Sophie Roy, Pierrefonds

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, de faire paraître un avis public concernant une demande d'offre de service pour un auditeur des états financiers selon le projet déposé.

CONCERNANT la deuxième proposition : on procède au vote. Les conseillers Nicola Ranieri, Charles Auguste Côté, Marc Gravel, Sylvain Gauthier et le maire votent pour. Les conseillères Marielle Ménard et Fatima Hamadi votent contre. La proposition est adoptée à la majorité.

CONCERNANT la première proposition : on procède au vote. Les conseillères Marielle Ménard et Fatima Hamadi votent pour. Les conseillers Nicola Ranieri, Charles Auguste Côté, Marc Gravel, Sylvain Gauthier et le maire votent contre. La proposition est refusée à la majorité.

\*\*\*\*\*

**SÉANCE ORDINAIRE  
20 SEPTEMBRE 2014**

---

**2.7 Budget 2015**

**355-09-2014**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de transmettre les documents de travail du Conseil relatif au budget 2015 à mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères.

\*\*\*\*\*

**Monsieur Marc Gravel, conseiller, quitte l'assemblée, il est 11 h 00.**

**Suspension de l'assemblée, il est 11 h 35.**

**Reprise de l'assemblée, il est 11 h 50.**

\*\*\*\*\*

**3. Ressources humaines**

**3.1 Service de comptabilité**

**356-09-2014**

CONSIDÉRANT que madame Michelle Bélisle, directrice des finances a produit des pièces justificatives pour s'absenter de son travail jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT qu'un processus disciplinaire a débuté le 8 septembre dernier invitant madame Bélisle à présenter ses explications à l'employeur le 16 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT que l'employée a refusée de se présenter à l'invitation préférant donner sa démission ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ainsi que le directeur général constatent que le lien de confiance est définitivement rompu avec l'employée ;

Ceci exposé, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Val-des-Lacs accepte la démission de l'employée.

\*\*\*\*\*

**357-09-2014**

CONSIDÉRANT la résolution 356-09-2014;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, de procéder à l'embauche de madame Carole Lavoie à titre d'essai comme technicienne comptable pour une période de deux mois au taux horaire de 20 \$.

\*\*\*\*\*

**3.2 Nomination de nouveaux pompiers**

**358-09-2014**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, de nommer les personnes suivantes à titre de pompiers à temps partiel :

Éric Bardy

**SÉANCE ORDINAIRE  
20 SEPTEMBRE 2014**

---

Nicolas Bardy  
Guillaume Beaugard

La Municipalité devra convenir d'une méthode pour éviter une double rémunération pour monsieur Guillaume Beaugard.

Le directeur du service incendie devra former des équipes afin d'éviter l'intervention d'un nombre trop élevé de pompiers lors d'appel.

\*\*\*\*\*

**4. Ressources matérielles et immobilières**

**4.1 Projet de rénovation du centre culturel et communautaire**

**359-09-2014**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, de poursuivre le processus de préparation des plans finaux et d'appel d'offres sous condition d'adoption du règlement d'emprunt et de son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

\*\*\*\*\*

**4.2 Lampadaire du 103 chemin de la Plage**

**360-09-2014**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité de refuser l'installation d'un lampadaire dans le secteur du 103, chemin de la Plage.

\*\*\*\*\*

**4.3 Vente du camion 10 roues**

**361-09-2014**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de l'entreprise RB Gauthier pour l'achat du camion Ford 1990 au montant de 2 200 \$ taxes en sus. Monsieur Charles Robidoux ou Sylvain Michaudville étant autorisés à signer tous les documents pour réaliser la présente et notamment auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

\*\*\*\*\*

**5. Sécurité publique**

**5.1 Statistiques Sûreté du Québec**

**362-09-2014**

Il est proposé par Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des statistiques d'interventions de la Sûreté du Québec pour le mois de juillet 2014.

\*\*\*\*\*

**5.2 Compte-rendu déversement chemin Graham et Lac-Quenouille**

**363-09-2014**

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du compte-rendu du déversement d'huile sur les chemins Graham et Lac-Quenouille.

**SÉANCE ORDINAIRE  
20 SEPTEMBRE 2014**

---

**6. Réseau routier, transport**

**6.1 Chemin Lepoul : nettoyage fossés et pièges à castors**

**364-09-2014**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de monsieur Pierre Morin de la MRC des Laurentides concernant les problèmes d'inondation au chemin Lepoul;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au nettoyage des fossés et de faire l'installation de trois cubes Morency pour le trappage des castors au montant de 2 000 \$.

\*\*\*\*\*

**6.2 Travaux relatif à la subvention du député**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**6.3 Chemin Léveillé**

**365-09-2014**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie, monsieur Charles Robidoux, en date du 11 septembre 2014 et de réaliser les recommandations jointes au rapport concernant le chemin Léveillé.

\*\*\*\*\*

**6.4 Dos d'âne**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**6.5 Signalisation de Val-des-Lacs sur route 329 et 125**

**366-09-2014**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à une demande auprès de Transports Québec pour l'ajout de panneaux de signalisation indiquant les directions de Val-des-Lacs sur les routes 329 et 125, sortie 89 de l'autoroute 15.

\*\*\*\*\*

**6.6 Soumissions :**

**6.6.1 Pierre nette concassée**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**6.6.2 Sable abrasif**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*



**SÉANCE ORDINAIRE  
20 SEPTEMBRE 2014**

---

**6.6.3 Chlorure de sodium**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**7. Gestion du territoire et du milieu**

**7.1 PIIA**

**7.1.1 Demande du 6 chemin Lépine**

**367-09-2014**

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2014-16 accompagnée de documents a été déposée au mois d'août par Brigitte Guérard ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la réfection du revêtement extérieur et de toiture ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA pourtour des lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois d'août 2014 par Brigitte Guérard ;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

\*\*\*\*\*

**7.1.2 Demande du 1993 chemin du Lac-Quenouille**

**368-09-2014**

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2014-17 accompagnée de documents a été déposée au mois d'août 2014 par Gilles Beaulieu ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'une terrasse ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA pourtour des lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois d'août 2014 par Gilles Beaulieu ;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

\*\*\*\*\*

**7.2 Dérogations mineures**

**7.2.1 Demande du 121 chemin Charron**

**369-09-2014**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 4 août 2014 a été déposée par Normand Bécharde et Louise Garneau et qu'elle est accompagnée d'un croquis ;

**SÉANCE ORDINAIRE  
20 SEPTEMBRE 2014**

---

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-10 est à l'effet de permettre la construction d'un quai d'une longueur de 13 m alors que l'article 137 du règlement 367-02 prescrit que le quai doit être d'une longueur maximale de 10 m ;

CONSIDÉRANT que l'article 137 du règlement 367-02 prescrit que le quai doit être d'une longueur maximale de 10 m ;

CONSIDÉRANT que permettre la construction d'un quai d'une longueur de 13 m constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT qu'une lettre explicative n'a pas été déposée au CCU pour expliquer le préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de refuser la demande étant donné qu'aucune lettre explicative n'a été déposée au dossier au moment où le comité s'est rencontré ;

CONSIDÉRANT la réception de cette lettre explicative ;

CONSIDÉRANT la consultation publique à la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

\*\*\*\*\*

**7.2.2 Demande du 338 et 352 chemin du Lac-du-Rocher**

**370-09-2014**

CONSIDÉRANT qu'une demande de correction de dérogation mineure datée du 28 août 2014 a été déposée par Rock Labelle pour Lise Tremblay et qu'elle est accompagnée d'un plan minute 12540 réalisé par Rock Labelle le 25 août 2014 ;

CONSIDÉRANT que la demande de correction de dérogation mineure numéro DM 2014-11 est à l'effet de permettre le lotissement de 2 lots avec des superficies de 2820.2 m<sup>2</sup> et de 2414.6m<sup>2</sup> et des frontages de 38.23 m et 41.16m alors que l'article 25 du règlement 368-02 prescrit que les normes minimales de lotissement sont spécifiées à la Grille des spécifications intitulées Usages et normes, par zone, jointe au règlement de zonage pour tous les usages autorisés dans la zone concernée, selon que le terrain soit riverain ou non riverain ou desservi ou non par les services d'aqueduc ou d'égout. Ainsi, les deux terrains sont situés dans la zone RR-1 où la superficie minimum d'un terrain riverain non desservi est de 4000 m<sup>2</sup> avec une largeur minimum de 50 m ;

**SÉANCE ORDINAIRE  
20 SEPTEMBRE 2014**

---

CONSIDÉRANT que l'article 25 du règlement 368-02 prescrit que les normes minimales de lotissement sont spécifiées à la Grille des spécifications intitulées Usages et normes, par zone, jointe au règlement de zonage pour tous les usages autorisés dans la zone concernée, selon que le terrain soit riverain ou non riverain ou desservi ou non par les services d'aqueduc ou d'égout. Ainsi, les deux terrains sont situés dans la zone RR-1 où la superficie minimum d'un terrain riverain non desservi est de 4000 m<sup>2</sup> avec une largeur minimum de 50 m ;

CONSIDÉRANT que permettre le lotissement de 2 lots avec des superficies de 2820.2 m<sup>2</sup> et de 2414.6m<sup>2</sup> et des frontages de 38.23 m et 41.16m constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donné que les lots étaient déjà cadastrés avec des superficies et des frontages similaires ;

CONSIDÉRANT que la demande de correction de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de correction de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que le refus de permettre le lotissement de 2 lots avec des superficies de 2820.2 m<sup>2</sup> et de 2414.6m<sup>2</sup> et des frontages de 38.23 m et 41.16m aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire étant donné le processus de bornage en cours ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de permettre le lotissement de 2 lots avec des superficies de 2820.2 m<sup>2</sup> et de 2414.6m<sup>2</sup> et des frontages de 38.23 m et 41.16m;

CONSIDÉRANT la consultation publique des personnes intéressées lors de la présente assemblée.

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

\*\*\*\*\*

**7.3 Lac Gagnon: rencontre avec les représentants**

**371-09-2014**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'organiser une rencontre avec l'association des riverains du lac Gagnon.

\*\*\*\*\*

**7.4 Barrages  
7.4.1 Charron**

**372-09-2014**

CONSIDÉRANT la résolution 331-08-2014 concernant les travaux requis pour la réparation du barrage;

**SÉANCE ORDINAIRE  
20 SEPTEMBRE 2014**

---

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité que la Municipalité s'engage à effectuer les travaux requis pour la réparation du barrage.

\*\*\*\*\*

**7.4.2 Lac Quenouille**

**373-09-2014**

CONSIDÉRANT le rapport de sécurité du barrage X0005372 réalisé par la firme Dessau en 2011 et suggérant des travaux de sécurisation du déversoir et de la chambre d'évacuation selon les études hydrauliques et géotechniques réalisés dans le cadre des actions à court terme;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de reporter les travaux en 2015.

\*\*\*\*\*

**7.5 Rénovation d'un quai de bois au lac Quenouille**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**7.6 Expropriation Chemin Laurin**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**7.7 Décontamination: évaluation environnementale**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**8. Service à la collectivité**

**8.1 Sports, loisirs et culture**

**8.1.1 Bilan marché public du 7 septembre**

**374-09-2014**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du bilan de l'activité « Marché public » ayant eu lieu le 7 septembre 2014.

\*\*\*\*\*

**8.1.2 Bilan cours de tennis**

**375-09-2014**

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du bilan de l'activité « Cours de tennis » ayant eu lieu durant la saison estivale 2014.

\*\*\*\*\*

**8.1.3 Activité « Halloween »**

**376-09-2014**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Halloween » ayant lieu le 25 et le 31 octobre 2014 pour un montant de 950 \$.

**SÉANCE ORDINAIRE  
20 SEPTEMBRE 2014**

---

**8.1.4 Activité « Salon des métiers d'art de Noël »**

**377-09-2014**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Salon des métiers d'art de Noël » ayant lieu le 22 novembre 2014 pour un montant de 800 \$.

\*\*\*\*\*

**8.1.5 Activité « Mémoires vivantes »**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**8.1.6 Activité « Fête de Noël pour les enfants »**

**378-09-2014**

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Fête de Noël pour les enfants » ayant lieu le 14 décembre pour un montant de 1 700 \$.

\*\*\*\*\*

**8.2 Lettres de félicitations**

**8.2.1 Faune et flore**

**379-09-2014**

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de transmettre une lettre de félicitations à l'association faune et flore ayant reçu le premier prix au niveau provincial du Prix Marie-Victorin de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec.

\*\*\*\*\*

**8.2.2 Madame Lynda Paquette**

**380-09-2014**

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de transmettre une lettre de félicitations à madame Lynda Paquette, artiste-peintre pour un prix obtenu relativement à une œuvre de peinture sur porcelaine.

\*\*\*\*\*

**Période de questions**

**Ajournement de l'assemblée**

**381-09-2014**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée au 29 septembre 2014 à 17 h, il est 13 h.

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.**

---

**Jean F. Delisle,  
Maire**

---

**Sylvain Michaudville  
secrétaire-trésorier, directeur général**